

*La nuit est devenue aujourd'hui un nouvel enjeu des politiques publiques quant à la gestion des centres urbains. Entre une peur renforcée des risques et la lecture de nouvelles formes émergentes d'urbanité, entre le perfectionnement d'un dispositif de tranquillité publique et la recherche d'une alternative construite autour d'un projet pour la jeunesse, entre l'idée d'une nécessaire rupture appelant des modes d'interventions et de gestion spécifiques des services publics et la continuité questionnant alors l'implication des politiques ordinaires, les deux exemples étudiés ici de Rennes et Nantes nous invitent à réfléchir sur les logiques nouvelles qui animent au fond les motivations profondes des collectivités à s'emparer de la nuit.*

# La ville, la nuit. Rennes et Nantes, de nouvelles exigences de gestion urbaine

par Claire BEUPARLANT, Gérard DARRIS, Agnès LEMOINE et Hervé LÉON

**L**a gestion de la nuit s'impose de plus en plus nettement aujourd'hui comme un enjeu de politique urbaine. La désynchronisation des rythmes de travail atténue les ruptures jour/nuit et contribue à augmenter la part du travail nocturne. L'ensemble des rythmes de vie évolue, avec une demande accrue d'ouverture de services sur des plages de temps plus larges. Le secteur marchand lui aussi tend à répondre à la demande d'une consommation affranchie d'horaires. La nuit constitue également un enjeu urbain sous l'angle de l'image : une ville bien mise en valeur la nuit, active et animée, attire et constitue un facteur de promotion certain.

Les Cahiers de la sécurité, 61, 2<sup>e</sup> trimestre 2006, p.

Les événements culturels et sportifs très médiatisés – qui sont avant tout nocturnes – participent à la fabrication de l'image de la ville.

Ces mutations des pratiques de travail, de loisirs ou d'achats, investissant davantage le temps de la nuit, ont pour effet d'aviver les tensions entre la «ville qui dort», et celle «qui travaille» ou «qui s'amuse» [Gwiazdzinski, 2005], pouvant susciter dans certains espaces des conflits qui interpellent les acteurs des politiques urbaines. À côté de la ville lumière, la nuit conserve sa part d'ombre, qui fonde un imaginaire collectif empreint de peurs, de sentiments d'insécurité, générant par exemple des parcours nocturnes différents de ceux du jour.

Les services au public se trouvent dès lors confrontés à de nouveaux enjeux. Alors qu'ils relevaient jusque-là essentiellement de l'urgence individuelle (services de santé, de maintenance) ou du contrôle (services de police), correspondant aux exigences d'une «ville de garde» [Gwiazdzinski, 2005], les pratiques qui rythment aujourd'hui les villes la nuit appellent de leur part une approche nouvelle, non seulement de la gestion urbaine, mais aussi de l'action dans le champ plus particulier de la tranquillité publique. Car les conflits d'usage potentiels générés par ces pratiques affectent avant tout l'espace public. C'est bien la question de la sécurité et de la tranquillité publiques qui vient interpellier le système d'acteurs et en particulier les maires – interlocuteurs privilégiés des habitants «préoccupés» ou insécurisés [Estèbe, Léon, 1998] – à propos de la gestion de la nuit. Et c'est tout naturellement sur les centres urbains que va se concentrer la question d'un renouvellement de l'action publique et, plus particulièrement, celle des collectivités locales.

À Rennes comme à Nantes<sup>1</sup>, la question de la sécurité ou de la tranquillité publique apparaît étroitement liée à celle de la nuit, et dans les deux villes on assiste à un changement de posture concernant la gestion de l'espace nocturne. Administrées l'une et l'autre par des maires socialistes, elles ont cependant des approches très contrastées de l'intervention publique.

••••

(1) Ce regard sur la centralité urbaine la nuit est au cœur d'une recherche plus générale, menée par **AURES** et le **CERUR** sur l'évolution du service au public la nuit au travers d'une analyse comparée des agglomérations de Nantes et de Rennes (travail en cours) dans le cadre du programme de recherche du PUCA intitulé «Polarisation sociale de l'urbain et services publics», interrogeant la fragmentation d'une «ville à trois vitesses», entre les territoires de la gentrification, de la relégation, et de la périurbanisation [Donzelot, 2004].

Développer  
sigle

## Face à la nuit : Rennes et Nantes aux prises avec leur identité

Rennes, ville de jeunes, réagissant aux événements récents qui ont bouleversé son centre-ville la nuit, innove et expérimente de nouvelles manières de gérer l'espace public sur le registre d'une politique jeunesse renouvelée. Nantes, elle, se définit plutôt comme une « ville-lumière » et s'inscrit dans une logique plus classique d'anticipation des risques que concentre la centralité urbaine, confortant ainsi les acquis d'une « culture commune » des acteurs sur le registre propre de la tranquillité publique.

### Rennes : une ville « jeune », à la recherche d'une alternative à la sécurité publique

À Rennes, ville préoccupée de longue date par les questions de jeunesse, c'est sur fond d'un différend entre la municipalité et la préfecture à propos des activités nocturnes des jeunes en centre-ville que va se mettre en place une action municipale expérimentale fondée sur une alternative à la logique de sécurité publique.

#### *La jeunesse, sujet premier des politiques locales*

La jeunesse est une composante forte de la population rennaise : ville traditionnellement universitaire, on y dénombre plus de 60 000 étudiants, ce qui, rapporté à la population totale de la ville – 210 000 habitants – pèse singulièrement et explique l'attention que la Ville lui porte, le maire actuel (comme son prédécesseur) étant lui-même issu du milieu universitaire. Pendant que la jeunesse étudiante occupe les rues du centre sur le registre festif selon des modes plutôt bien acceptés localement car perçus comme rites de

« passage » à l'âge adulte, ce sont les jeunes des quartiers populaires qui préoccupent, et en direction desquels se mobilisent divers professionnels et associations autour de la collectivité locale. Dès la fin des années 1970, la Ville soutient ainsi les réseaux d'acteurs qui lui sont proches (création d'un fond d'initiatives jeunes, délégation de service aux associations pour la gestion des équipements...). En 1994, le maire charge le directeur du Centre régional information jeunesse (CRIJ) d'organiser des débats entre chercheurs, professionnels et acteurs de la jeunesse sur le thème de « jeunes et cité ». Une « mission jeunesse », créée à cette époque par la Ville, reçoit mission de bâtir les références d'une politique locale de la jeunesse, mais aussi de mettre en œuvre les chantiers préconisés dans le rapport « jeunes et cités », en sensibilisant les services de la collectivité à une approche plus transversale des questions de jeunesse. Une culture de partenariat et de délégation de service public prend appui sur des références partagées : « cohésion sociale » et « vivre ensemble », « participation citoyenne », « donner la parole aux jeunes », « démocratisation des pratiques de loisirs ».

Alors que la collectivité s'est ainsi donné les moyens d'accompagner la jeunesse dans son intégration à la ville, confortant par là l'image d'une cité jeune, dynamique, ouverte et solidaire illustrée par le slogan « Rennes, vivre en intelligence », c'est autour de la jeunesse, et plus particulièrement de ses activités nocturnes, que va s'ouvrir en 2004 un conflit majeur entre institutions interpellant fortement les acteurs locaux sur une réalité nouvelle.

### *Le basculement d'une scène familière dans le registre du conflit*

L'organisation urbaine de Rennes éclaire l'émergence des événements qui s'y produisent en 2004. Le centre historique représente un périmètre très restreint où se concentrent les lieux de festivités nocturnes : la localisation des établissements – bars, restaurants, épiceries de nuit – est circonscrite à quelques « rues de la soif » et places dont la notoriété dépasse les frontières de la ville. C'est donc sur

un espace très resserré que se cristallisent depuis longtemps les frottements entre la «ville qui s’amuse» et la «ville qui dort». Dans ce centre festif, les jeunes affluent en grand nombre, particulièrement les jeudis. La création en 2000 d’une nouvelle ligne de métro VAL, avec une station en plein cœur de l’hyper centre (Sainte-Anne), a en outre considérablement facilité l’accessibilité de ce nœud symbolique et névralgique de la vie nocturne aux jeunes habitant la périphérie (étudiants et jeunes des quartiers).

Deux événements vont précipiter l’émergence de formes inédites de la présence de la jeunesse sur l’espace public et le basculement de la scène «jeunesse/centre-ville/nuit» dans un registre particulièrement conflictuel. Suite à un différend sur le choix d’un terrain entre la Ville et la préfecture, cette dernière avait refusé d’autoriser la *rave* «parallèle» au festival des Transmusicales, en décembre 2004. Des débordements violents ont alors lieu dans le centre pendant la nuit (vitrines brisées, bataille rangée entre CRS et groupes de jeunes «teuffeurs»). Le second événement est la décision prise par la préfecture d’imposer la fermeture des bars à une heure du matin, suite à la pression croissante exercée par les résidents du centre-ville. Malgré des tentatives de négociation initiées par la municipalité – à qui échappe la réglementation sur les débits de boissons –, l’État maintient sa décision. En réaction à cet arrêté, dès la fermeture des bars, les jeunes se rassemblent sur l’espace public.

Les manifestations conflictuelles qui s’étaient déjà produites, place Sainte-Anne, en octobre/novembre 2004 atteignent en 2005 une nouvelle intensité, et choquent les acteurs locaux, peu habitués à ce genre d’événements. Dans ce climat tendu, on assiste, les jeudis soirs, à une sorte de ritualisation des affrontements entre les jeunes et la police (présence policière au cœur de la ville, cars de CRS à ses abords immédiats)<sup>2</sup>. La place Sainte-Anne devient un lieu de forte cristallisation, les affrontements pouvant ensuite se déplacer dans d’autres lieux du centre au cours de la nuit.

Les résidents du centre-ville et des abords de la place Sainte-Anne, organisés ou non en associations, expriment

.....

(2) Lors du mouvement anti-CPE, l’instauration d’un «charivari» (concert de casseroles) tous les soirs de manifestation et le jeudi en particulier confirme l’attachement des jeunes à cet espace-temps de la nuit qu’ils revendiquent comme leur.

leur ras-le-bol de manière virulente en conseil municipal. L'une de leurs revendications, satisfaite dans le courant de 2005, consiste à ouvrir un poste de police dans le centre-ville, symbole d'un possible retour au calme.

### *Ville et État : des interprétations antagoniques des enjeux*

Cette situation de tension, pas totalement nouvelle, mais qui gagne soudain en acuité, est abordée par les institutions selon des modalités contrastées, au nom d'un impératif de sécurité visiblement polysémique. La logique d'opposition conflictuelle qui apparaît entre la Ville et l'État traduit une incompréhension réciproque des enjeux.

Pour la Ville, les interventions que met en place l'État en termes de sécurité pour assurer la tranquillité publique, pacifier l'espace public, ne peuvent suffire. Certes, il s'agit de compétences échappant à l'autorité municipale<sup>3</sup>, mais celle-ci entend bien prendre ses responsabilités par rapport aux événements. Les questions ne manquent pas. La présence de cars de CRS n'est-elle pas décalée, face à un phénomène lui-même inédit et difficilement classable (ni manifestation ni événement festif ou culturel...)? Quelle est en outre l'efficacité d'un dispositif si ostentatoire? Cette forme particulière de présence policière dans le contexte rennais ne s'apparente-t-elle pas à une agression contre la jeunesse, symbole identitaire de la ville? Agit-elle en définitive comme révélateur d'une rupture avec la jeunesse que l'on ne saurait plus saisir?

Si la collectivité entend agir au nom d'un impératif de tranquillité publique, celui-ci ne renvoie pas pour elle à la notion d'ordre public mais à celles de « cohésion sociale » et de « vivre ensemble » : ces formes nouvelles d'occupation de la nuit par les jeunes – logique d'entre soi, appropriation de l'espace tendant à sa privatisation, remise en cause des codes de conduite et des usages autorisés (légitimes), dérive par rapport aux formes convenues de la fête pourtant inscrite dans un « fond de patrimoine culturel » revendiqué à l'échelle locale – vont en effet à l'encontre d'une coprésence et d'un usage discret de l'espace public.

.....

(3) La Ville de Rennes a toujours tenu à établir une séparation nette de compétences en matière de sécurité urbaine, celle-ci constituant à ses yeux une prérogative régaliennne. Dans cette perspective, sa police municipale est positionnée exclusivement sur des missions de police administrative.

Il s'agit bien de déployer une stratégie au nom d'enjeux autres que ceux de l'entrave à l'ordre et à la sécurité affichés par la préfecture et la police, il s'agit de construire une réponse alternative à la présence policière, pour rétablir les conditions d'habitabilité du centre afin de dépasser l'opposition conflictuelle entre la « ville qui dort » et la « ville qui s'amuse ». Rétablir les conditions du vivre ensemble implique la nécessité de sortir des évidences et d'expérimenter autre chose que le seul rappel à la règle et la seule sécurisation de l'espace public.

### *L'expérimentation, un moyen détourné pour sortir de la crise*

Dans l'urgence à réagir, le maire se saisit directement de la question. Les réseaux associatifs sont mobilisés. Le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) est retenu pour animer les jeudis soirs « *au vu de sa capacité à mobiliser de nombreux bénévoles et son réseau "alternatif" aux grandes institutions culturelles de la ville* ». Les soirées Dazibao<sup>4</sup> sont ainsi créées. Elles proposent « *une alternative à celles et ceux qui ont légitimement envie de se retrouver, de passer un moment ensemble et qui n'ont pas ou peu de moyens à consacrer à la fête* ». Il ne s'agit pas seulement d'offrir des activités, mais de créer les conditions favorables à l'émergence de propositions de la part des jeunes eux-mêmes.

Une délégation composée d'élus de la Ville, de cadres municipaux (jeunesse, sport), de la DEJS, du CRIJ se rendra en Espagne, dans les villes d'Oviedo et Gijon (Asturies)<sup>5</sup>, pour explorer les pratiques festives et tirer enseignement des expériences et modes d'intervention publique proposés sur le temps de la nuit.

Parallèlement, un « collectif de citoyens » réunissant, entre autres, chercheurs et acteurs du monde associatif initie à Rennes les « États généraux de la fête » afin de décrypter les fondements « anthropologiques » de ces temps de rencontres particuliers et de renouveler « intelligemment » à leur égard les orientations de politique publique.

.....

(4) La première soirée Dazibao a eu lieu le 3 mars 2005 dans la salle du Liberté (principale salle de spectacle à Rennes): de 22h à 3h du matin, cet espace sans alcool a mélangé concerts, jeux et activités sportives, conseil de prévention. Plus de 1000 jeunes ont d'emblée fréquenté cette manifestation festive.

.....

(5) Ces villes ont été pilotes pour tester des loisirs alternatifs la nuit. L'expérience Dazibao est fortement inspirée de ces expériences espagnoles.

————— La ville, la nuit. Rennes et Nantes, de nouvelles exigences de gestion urbaine

Les connexions entre les promoteurs des États généraux et le réseau associatif impliqué dans le projet Dazibao sont fortes (à travers le CRIJ notamment) et constituent le ferment d'une démarche nouvelle d'expérimentation.

*Au-delà de l'expérimental :  
instituer, pérenniser et prévenir*

Au-delà de la réponse à l'urgence, la Ville va s'attacher à construire les conditions de pérennité du dispositif. À travers une démarche de formalisation et d'institutionnalisation de celui-ci dans le temps, elle puise au creuset des référentiels socio-culturels qui ont forgé jusqu'alors ses propres principes d'action (participation des jeunes, citoyenneté, démocratisation de l'accès aux pratiques de loisirs...). Elle s'emploie à articuler la fête à des registres qui lui sont plus familiers, à lui donner ainsi sens. Au-delà de la nuit Dazibao, une formule spécifique est imaginée pour chacun des jeudis du mois, sur des thématiques et par la mobilisation de partenaires spécifiques<sup>6</sup>.

À Rennes, le conflit fut en quelque sorte générateur d'innovation. L'engagement de la Ville sur la voie d'une résolution alternative à l'approche sécuritaire en est le premier exemple. La recherche d'un nouveau mode d'intervention de la police sur l'espace public va suivre, même s'il est encore à l'état embryonnaire<sup>7</sup>. De même, le projet «Prév'en ville» conçu par un collectif rennais d'associations<sup>8</sup> sur la prévention des risques dans les contextes de fêtes est la preuve que le conflit n'exclut pas un rapprochement entre la Ville et l'État sur l'intérêt de chacun à accompagner une telle démarche<sup>9</sup>.

La prévention permet ainsi aux deux institutions, Ville et État, de dépasser leur logique d'affrontement et leur désaccord quant aux modalités de résolution des « problèmes » de la place Sainte-Anne. La préfecture s'engage sur le problème d'alcoolisation des jeunes en cohérence avec le dispositif d'intervention policière qu'elle a initié au nom de ce problème. Quant à la municipalité, la mise en œuvre d'un dispositif de prévention partenarial vise à garantir les conditions de protection de la jeunesse lors des manifestations qu'elle soutient ou initie et pour lesquelles elle détient une forte responsabilité.

••••

- (6) On a ainsi :
- les « soirées Dazibao » proprement dites, gérées par le CRIJ ;
  - les « nuits du sport », qui proposent une ouverture des équipements sportifs jusqu'à 2 heures du matin pour permettre au public de s'initier à de nouveaux sports (ces nuits sont soutenues par la direction des sports qui met à disposition ses éducateurs sportifs) ;
  - les « jeudis découverte » : animation de soirées dans les équipements de quartier jusqu'à 2 heures (sur la base d'appels à projets) ;
  - les « bulles d'art » : en partenariat avec les responsables des cafés-concert, relance des petits lieux de spectacles nocturnes, autorisés à ouvrir jusqu'à 3 heures du matin, avec un passe (à 2 € par concert).

••••

- (7) Création d'une brigade chargée de veiller spécialement sur la place Sainte-Anne et d'en assurer la tranquillité.

••••

- (8) CRIJ, AIDES 35, département des conduites addictives du CHS, MFPE, LMDE, le Relais, Médecins du monde, L'Orange bleue, AATPF, ANPAA 35, Liberté Couleurs, la Mutuelle des étudiants.

••••

- (9) La création de quatre groupes de travail est programmée pour l'année 2006 :
- création d'un dispositif d'intervention sur les espaces festifs (aménagement d'un espace mobile, adapté et identifiable - « l'escalibus », un bus aménagé pour recevoir du public - et la constitution, la formation, l'accompagnement d'une équipe d'intervenants) ;
  - proposition d'élaboration d'une charte avec les bars, bars-concert, discothèques, et d'autres structures privées ;
  - amélioration des conditions de « retour » des personnes jusqu'à leur domicile ;
  - réflexion avec les organisateurs des fêtes sur la place de la prévention des risques.

## Nantes : une cité ambitieuse, à la recherche d'une cohérence renforcée sur la tranquillité publique

À Nantes, c'est en termes d'image de la ville – ville-lumière, ville en mouvement – que se pose la question de la vie nocturne. La nuit est culturelle, événementielle, elle doit être sécurisée et la Ville s'emploie dans ce but à anticiper les risques en articulant les divers outils d'une politique classique de tranquillité publique.

### *La nuit, gage de dynamisme et risque de bascule*

Il y a un peu plus de vingt ans, après une longue période d'incertitude sur son devenir, Nantes est enfin sortie du traumatisme que représentait pour elle la perte définitive de son identité ouvrière, symbolisée par la fermeture, au tout début des années 1980, des chantiers navals. Le cœur de ville se voyait ainsi subitement amputé de deux éléments structurants de son identité, la ville portuaire et la ville populaire, avec des répercussions notables sur les nuits nantaises. La ville agitée des quais a en effet laissé place à la ville désertée des rues de son centre bipolaire. Ce n'est que plus tardivement – depuis une quinzaine d'années environ –, avec l'appui d'une politique de communication efficace sur sa qualité urbaine, que Nantes a su progressivement développer son attractivité. Elle fait partie de ces villes qui ont su diffuser une image positive d'elles-mêmes à l'extérieur, reprenant à son compte l'identité d'une ville en mouvement dont les atouts renvoyaient autant à la dynamique économique nouvelle de la métropole qu'à la politique culturelle de la ville centre. La nuit est sans aucun doute un élément qui a largement contribué à valoriser son profil. La politique culturelle l'a en effet utilisée comme un vecteur de développement et comme un messager de premier plan dans le rapport de séduction que Nantes a établi avec le monde extérieur<sup>10</sup>, les nuits nantaises étant davantage connues pour leur caractère événementiel et avant-gardiste que pour être le cadre d'une animation-agitation urbaine plus permanente.

••••  
(10) L'expérience délibérément éphémère des Allumés (de 1990 à 1995) a marqué durablement les esprits et le concept de nuits blanches investissant des lieux particuliers, insolites, oubliés ou incongrus, a depuis été exporté vers des capitales européennes (Paris, Rome, Bruxelles).

Si la nuit ne représente plus aujourd'hui un enjeu de politique culturelle, elle ne représente pas non plus un réel enjeu de sécurité. Nantes n'a jamais été désignée par les médias comme une agglomération véritablement insécure. La nuit apparaît néanmoins comme un élément essentiel de la stratégie métropolitaine sur le registre de l'anticipation des risques. Si la collectivité s'intéresse à la nuit, c'est qu'elle reflète en creux son image, indissociable de son projet métropolitain, celui d'une cité ambitieuse et équilibrée. La valorisation du patrimoine par le « Plan Lumière » et la gestion d'événements culturels de grande ampleur viennent conforter cette ambition. Le maillage renforcé des transports urbains grâce à l'implantation du tramway remplit quant à lui la fonction d'équilibre d'une ville enfin réconciliée avec ses quartiers d'habitat social. La tranquillité publique apparaît par conséquent comme un vecteur nécessaire et indispensable de l'accompagnement efficace d'un tel projet.

*Le contexte : un mouvement  
de recentrage territorial  
de l'intervention publique*

*Transformer la ville*

Durant le premier mandat Ayrault (1989-1995), la Ville de Nantes s'est particulièrement investie sur les quartiers d'habitat social, l'enjeu premier étant de renouer les liens de la ville centre avec ses quartiers populaires et de fédérer l'agglomération autour d'une image renouvelée de la centralité. La collectivité s'est alors fortement mobilisée sur une démarche de transformation urbaine, utilisant le « hard » comme levier essentiel d'un possible changement d'époque [CERUR, AURES, 1996]. Grâce à la réhabilitation lourde des quartiers d'habitat social, jusqu'alors peu investis, et à la transformation radicale de certains espaces publics majeurs du centre-ville, jusque-là encore tourné vers son passé<sup>11</sup>, Nantes a ainsi amorcé un tournant important de son histoire. La cohésion urbaine devait être assurée par le développement irradiant des grandes infrastructures de transport, le tramway représentant alors la figure la plus emblématique d'une « ville réunie et solidaire ».

.....

(11) Le concours international initié par la ville pour le réaménagement du cours des Cinquante Otages est emblématique d'une ambition affichée de contribuer à un nouvel éclat de la ville.

### *Se rapprocher des habitants*

Le deuxième mandat Ayrault (1996-2002) sera marqué par un investissement tourné vers une progressive territorialisation de l'action publique municipale et locale, utilisant cette fois le «soft» comme levier d'un nouveau modèle d'intervention publique visant le rapprochement entre les institutions et les habitants. Il s'agissait de conforter l'image d'une grande ville de stature nationale (l'ambition) tout en assurant la réalité quotidienne d'une ville socialement équilibrée et porteuse d'un réel «savoir vivre ensemble» (la solidarité). Le modèle nantais de la politique de la ville repose, à l'échelle de ses onze quartiers, sur l'existence d'équipes techniques municipales dont la vocation est de coordonner localement l'action engagée par la Ville et ses partenaires. Ces équipes de quartier sont chargées d'animer deux dispositifs structurants de cette territorialisation de l'action publique, le premier destiné à réunir les professionnels autour du thème de la tranquillité publique<sup>12</sup>, le second à réunir les habitants et les associations autour des enjeux de chacun des territoires concernés<sup>13</sup>.

••••

(12) Les cellules de régulation, prévention et tranquillité publique réunissent à l'échelle du quartier l'ensemble des professionnels de terrain concernés à un titre ou un autre par cette problématique (services de la Ville, Police nationale, Éducation nationale, éducation spécialisée, secteur socio-éducatif, transporteur public).

••••

(13) Les conseils consultatifs des quartiers (CCQ) réunissent régulièrement l'ensemble des associations et institutions locales sur chaque grand secteur de ville autour de «groupes projets» et de séances plénières.

••••

(14) L'hyper centre fait l'objet d'un Plan Lumière consistant en la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel (la Loire) selon cinq parcours thématiques; c'est Nantes Métropole et non la ville de Nantes qui assure le pilotage et le suivi des différents projets. La concrétisation récente du Plan Lumière (le projet était à l'étude depuis presque dix ans) s'inscrit dans une volonté de rattrapage du retard pris sur d'autres grandes villes françaises comme Lyon ou Lille.

### *Promouvoir le centre métropolitain*

Le dernier mandat Ayrault (2002-2006) va changer de dimension et d'échelle. Il s'agit alors pour la ville centre de jouer un rôle de «locomotive» dans une nouvelle dynamique d'agglomération et de projet métropolitain. Le centre apparaît comme un des supports privilégiés du rayonnement régional, national, voire européen, de la nouvelle métropole<sup>14</sup>. Mais le caractère potentiellement criminogène de la centralité constitue un point d'achoppement possible de cette stratégie de promotion. Point de convergence des flux urbains les plus denses, la centralité constitue un territoire spécifique où peuvent se lire, mieux qu'ailleurs, les tensions et confrontations d'usage sur l'espace public. Vouloir la préserver des turbulences, de ces conflits latents, de ces risques de bascule, est devenu une priorité pour la collectivité. Il s'agit d'éviter que la ville «unie et solidaire» ne révèle sa discorde et ne laisse se développer des jeux d'exclusion intolérables entre ses diverses composantes sociales. Si la fonction de veille et de coordination sur la prévention s'est instituée de manière pérenne dans les

quartiers nantais, un recentrage s'est ensuite opéré faisant du cœur de l'agglomération l'enjeu premier d'une politique locale de tranquillité publique.

### *L'action : une mise en cohérence du dispositif de tranquillité publique*

#### *Le constat d'une situation à risques*

L'espace situé à l'entre-deux du jour et de la nuit est analysé par les pouvoirs publics locaux comme l'espace de tous les dangers, là où les risques de tensions sont les plus forts, au moment où les services publics ordinaires se retirent et où la fréquentation urbaine reste soutenue, particulièrement dans le centre. La centralité est devenue le territoire manifeste des contrastes qui fabriquent la ville, des rythmes contraires qui s'y superposent ou encore des différences sociales qui s'y frottent ou s'y confrontent en mettant en scène de façon permanente la norme et la marginalité, le centre gentrifié et la périphérie populaire, avec une prégnance et une lisibilité plus fortes du phénomène au déclin du jour. La précarité cohabite ainsi avec l'argent, la folie ordinaire avec le reste du monde, les habitants qui cherchent le repos se plaignant des déambulations bruyantes ou de la présence sur l'espace public des jeunes noctambules (étudiants, marginaux, prostituées, etc.).

#### *La promotion d'un système cohérent et efficace de tranquillité publique*

Face aux risques de tensions et de conflits que l'arrivée de la nuit fait peser, la collectivité s'est dotée d'une panoplie de moyens visant le contrôle et la médiation sur le centre-ville, afin de lutter contre le bruit et les problèmes de tranquillité publique. Il s'agit, dans l'esprit de ses initiateurs, de réunir et mobiliser un ensemble de « dispositifs » qui vont donner sens à la politique recherchée, ceux-ci allant de la maîtrise d'un cadre réglementaire plus strict des rapports d'usage entre espaces privés et espaces publics, à la mise en débat des solutions envisagées pour traiter un problème de tranquillité publique, tout en renforçant les moyens d'une présence plus continue de l'autorité

municipale sur le centre. Ces différents « dispositifs » sont les suivants :

*Un « périmètre de protection » censé limiter le développement des établissements nocturnes en centre-ville*

En 2001, a été instauré, avec l'accord des services de l'État, un « périmètre de protection » destiné à limiter de nouvelles implantations d'établissements nocturnes dans le centre urbain.

Dans un contexte de fort renouvellement de l'activité des bars et restaurants en centre-ville, la collectivité locale a cherché ainsi à limiter un développement anarchique qui risquait de faire s'amplifier les tensions entre la « ville qui dort » et la « ville qui s'amuse ».

*Une activité réglementaire débouchant sur une régulation négociée*

Il s'est agi dans un premier temps, par la publication d'un certain nombre d'arrêtés municipaux visant les usagers de la nuit ainsi que les tenanciers d'établissements nocturnes, d'encadrer l'occupation de l'espace public par une restriction de la vente et de la consommation d'alcool sur un périmètre de « prohibition » couvrant les rues principales de l'hyper centre, de jour comme de nuit<sup>15</sup> et de définir précisément les droits et les devoirs des établissements nocturnes<sup>16</sup>. La Ville de Nantes a ensuite profité des prérogatives qui sont les siennes en matière de réglementation des débits de boissons<sup>17</sup> pour déployer une véritable stratégie à l'égard des activités nocturnes en centre-ville. Une commission municipale des débits de boissons, chargée de conseiller l'autorité municipale, réunit désormais tous les mois les élus locaux, les responsables des services municipaux concernés, les services de l'État *via* la Police nationale et la préfecture, le parquet, la SACEM ainsi que les délégués des organisations professionnelles représentatives des cafetiers et assimilés. Ensemble, ils jugent de l'opportunité d'une ouverture d'établissement et débattent des plaintes émises à leur rencontre pour décider collégalement des sanctions à appliquer aux contrevenants<sup>18</sup>.

.....

(15) Arrêté municipal d'avril 2004 instaurant une réglementation de la consommation d'alcool sur l'espace public du centre-ville ; arrêté municipal de novembre 2003 interdisant la vente de boissons alcoolisées à emporter dans les magasins d'alimentation du centre-ville au-delà de 21 heures.

.....

(16) Arrêtés municipaux de novembre 2001 et de février 2002 réglementant les horaires d'ouverture et de fermeture des établissements et le niveau sonore autorisé. Dans le même esprit, les épicerie situées dans un périmètre proche n'ont désormais plus l'autorisation de vendre de l'alcool au-delà de 21 heures.

.....

(17) La Loire-Atlantique est un des seuls départements où la réglementation des débits de boissons est une prérogative des collectivités qui, depuis la guerre, en assurent l'entière responsabilité.

.....

(18) Celles-ci peuvent aller du simple avertissement à une restriction d'horaire voire au retrait de l'autorisation d'exercer pour une durée déterminée ou définitive.

Ce faisant, la Ville cherche à privilégier la négociation avec les professionnels plutôt que la sanction qu'elle espère « naturellement » éviter dans un calcul d'efficacité à plus long terme. En instaurant un régime à deux vitesses, l'un ordinaire, calé sur la réglementation en vigueur à l'échelle nationale et l'autre dérogatoire, calé sur une offre locale d'heures supplémentaires négociées avec chaque professionnel et sous condition d'un respect des règles communes, la Ville dispose des moyens d'une régulation permanente : la souplesse du dispositif permet de répartir les rythmes de sortie des établissements sur le temps de la nuit, mais aussi de créer les conditions d'un échange avec les professionnels sur les nouveaux enjeux de gestion urbaine.

Au-delà de la réglementation, la Ville a été à l'initiative d'une démarche contractuelle avec les organisations professionnelles (exploitants de bars, restaurants et établissements de nuit ainsi que les discothèques), qui a débouché sur deux chartes<sup>19</sup> engageant les différentes fédérations au dialogue permanent, au respect de la réglementation et à l'attention portée à la gestion de l'espace public.

#### *Le développement d'outils de contrôle et de régulation de l'usage de l'espace public*

La collectivité s'est dotée depuis 2002 d'une Direction générale à la tranquillité publique et à la réglementation dont les effectifs se sont considérablement accrus et les missions fortement diversifiées (réglementation, prévention des risques, médiation, dissuasion...). Deux outils essentiels peuvent être mobilisés sur le temps de la nuit :

- la brigade de surveillance et de contrôle nocturne, chargée d'intervenir auprès des établissements de nuit entre 22 heures et 6 heures du matin pour réaliser des diagnostics sonores, des observations et constats du bon respect des règles et appliquer la réglementation (rapports, procédures, contrôle sonore et sanction en cas de nécessité);
- la police municipale<sup>20</sup>, dont les missions étaient auparavant centrées sur des fonctions de police administrative, et qui intervient désormais quasi exclusivement sur le centre-ville et dans des fonctions de dissuasion et

••••

(19) Il s'agit de la charte des bars, restaurants et établissements de nuit et de la charte des discothèques.

••••

(20) Aujourd'hui, la police municipale compte 90 agents, dont 15 mobilisés en semaine de 15 heures à 24 heures et une vingtaine le week-end.

de contrôle. Elle se présente comme une police de proximité, qui se veut à la fois dissuasive et rassurante, composée de brigades pédestres, VTT et motorisées qui déchargent la Police nationale sur le territoire de l'hyper centre jusqu'à minuit.

#### *Une politique de prévention sociale ciblée sur les publics « fauteurs de troubles »*

Une politique de prévention rapprochée a été développée en direction de publics cibles (les étudiants, les jeunes marginaux, les prostituées, certaines communautés<sup>21</sup>) dont la présence sur le centre-ville pouvait poser des difficultés de cohabitation avec les résidents: cette politique de « prévention des risques » consiste en des dispositifs qui relèvent soit d'une prise en charge directe (par la création d'une équipe de rue), soit d'une délégation de services publics à des associations le plus souvent caritatives.

#### *Une politique de prévention situationnelle*

Le rapprochement entre la Direction de la tranquillité publique et la Direction de l'urbanisme a permis d'identifier, d'aménager ou de sécuriser une multiplicité de lieux (impasses, passages, placettes, jardins publics, etc.) afin d'éviter certaines pratiques délictueuses (prostitution, trafics, etc.) dans le centre-ville la nuit.

....

(21) Un premier dispositif concerne la prévention des effets de l'alcool à la sortie des discothèques: la TAN (transporteur public) propose un service de bus gratuit la nuit destiné principalement aux étudiants (projet Luciole). Un deuxième dispositif est proposé par la Ville: il s'agit de « l'équipe de jour » chargée de se rapprocher des jeunes marginaux sur le centre-ville. Ce service fonctionne jusqu'à 20 heures, étendu à 22 heures l'été. Son but est non seulement de les informer de leurs droits et de les orienter vers les centres de prise en charge (centres d'hébergement ou services sociaux), mais aussi d'établir une médiation entre ces jeunes et leur environnement dans le centre-ville (les commerçants en particulier). Enfin, le troisième dispositif a consisté récemment en une mission de prévention en direction des jeunes prostituées présentes dans le centre (mission financée par le CLSPD à l'échelle de l'agglomération) à qui il fut proposé par le biais de Médecins du Monde et du Nid des logements sécurisés et des perspectives d'insertion par l'emploi.

## Deux lectures contrastées de la ville la nuit, deux façons de la gérer

La plongée dans les nuits rennaises et nantaises nous renvoie à des univers de représentations bien différents sur les enjeux de la nuit urbaine et nous conduit à questionner le fondement des approches adoptées par les deux collectivités. L'analyse des contextes locaux permet en effet de relever les tensions qui traversent aussi bien le diagnostic que la stratégie d'intervention de l'action publique.

## Des représentations opposées

À Nantes, la représentation culturelle et patrimoniale du centre urbain, soutenue par une certaine approche esthétique, tant au travers des événements culturels qui y prennent place que de sa mise en lumière, organise la centralité comme un espace principalement tourné vers l'extérieur. Elle se distingue ainsi fortement d'une vision plus introvertie de la centralité à Rennes, qui fait du cœur d'agglomération un territoire de la « vitalité urbaine », donnant à l'espace public une vocation de mixité, de frottement et de coprésence de l'hétérogénéité sociale de la ville. Ces deux visions ne sont pas sans incidence notable sur la compréhension que chacune des villes a des enjeux de la nuit.

### *Logique temporelle : entre rupture et continuité*

16

Dans les représentations locales dominantes, la nuit se présente d'un côté comme un temps en rupture par rapport au jour, de l'autre comme un temps inscrit dans la continuité et le prolongement naturels de celui-ci.

À Nantes, la nuit est appréhendée comme un moment singulier de la vie urbaine. Le passage du jour à la nuit, marqué par l'intensité des flux qui se croisent et se superposent sur l'hyper centre, représente pour les acteurs locaux une temporalité à haut risque. La vie urbaine y est particulièrement dense, la marginalité se frotte plus âprement qu'en journée à la norme et la « ville qui dort » s'irrite de celle « qui s'amuse ». Cette nuit-là appelle des modes d'intervention particuliers des services publics, au nom d'une spécificité appréhendée en termes de risque, de dangerosité ou d'insécurité.

À Rennes en revanche, l'agitation nocturne semble participer naturellement de la nuit considérée comme une temporalité plus « ordinaire » de la vie de la cité, productive de nouvelles formes d'urbanité et porteuse de valeurs positives, de rencontres et d'expressions sociales nouvelles. Par une occupation du centre-ville la nuit, la jeunesse rennaise fait advenir l'espace public central comme agora.

Elle interpelle ainsi la collectivité locale et ses partenaires sur le caractère singulier de ses pratiques dont le rituel les inscrit dès lors dans la continuité et l'ordinaire de la ville.

### *Logique spatiale : entre occupation marginale et occupation légitime*

Les politiques locales considèrent la nuit comme un espace singulier. Cette singularité relève, à Nantes, du caractère problématique que génèrent la rencontre et le frottement entre norme et marginalité sur le centre-ville et, à Rennes au contraire, d'un espace qui s'impose comme ordinaire, par son appropriation « naturelle » par les jeunes notamment. La gestion de l'espace urbain à Nantes la nuit mobilise les acteurs publics, parce qu'elle renvoie à toutes les peurs et à tous les dangers qui alimentent réellement ou dans l'imaginaire le sentiment d'insécurité dans la ville, alors qu'à Rennes, l'appropriation particulière de l'espace nocturne révèle plutôt le risque d'une incompréhension et d'un rejet à l'égard de la jeunesse par le reste de la cité. C'est ici l'inquiétude de voir s'installer une distance progressive entre générations, au travers de pratiques urbaines radicalement opposées, qui mobilise la collectivité. En effet, face aux récriminations des résidents du centre, la Ville considère que l'enjeu est bien de reconnaître malgré tout la légitimité des jeunes à s'approprier le centre urbain sur le temps de la nuit. À la différence de Nantes, où la demande sociale de tranquillité publique sur le centre, la nuit, est devenue un élément-test de l'efficacité d'une politique locale, Rennes n'accorde pas à cette demande une totale légitimité et fait valoir au contraire qu'habiter le centre, c'est implicitement renoncer au choix d'une vie paisible, car les contreparties d'urbanité en constituent la valeur ajoutée.

### Des stratégies d'intervention radicalement distinctes

Les perceptions opposées que l'on observe à Rennes et à Nantes déterminent des stratégies distinctes d'intervention

sur l'espace public. En effet, si la nuit fait naître le conflit entre acteurs à Rennes, elle les fait au contraire se rapprocher à Nantes autour d'une démarche plutôt consensuelle sur le registre de la stratégie.

### *Logique politique : entre tranquillité publique et jeunesse*

La nuit révèle une complexification grandissante de la gestion de l'espace public. Les modes d'intervention traditionnels (Police Secours, pompiers ou SAMU) n'apparaissent plus comme une réponse suffisante aux problématiques qui interrogent aujourd'hui plus globalement l'ensemble des services publics bien au-delà de la seule gestion de l'urgence. La montée en régime d'autres acteurs que les « urgentistes » s'est imposée selon des orientations très liées aux « cultures locales » [Gorgeon *et al.*, 2000]. Les conceptions opposées de Rennes et de Nantes sur les enjeux relatifs à la gestion de la nuit mettent en évidence la tension sous-jacente entre « politique jeunesse » et « tranquillité publique ».

Rennes, préoccupée par les nouvelles pratiques urbaines des jeunes, cherche à répondre à la complexité de la situation locale en évitant de tomber dans une réactivité dominée par l'incompréhension et la peur face à une situation inédite. C'est ici la pratique généralisée de la nuit par les jeunes qui interpelle les acteurs locaux en amont et la recherche de solutions innovantes qui mobilise, en aval, la collectivité. Alors que les services de l'Etat entendent faire respecter l'ordre dans la ville, la Ville de Rennes affiche pour sa part une volonté de se départir d'une posture de maintien de l'ordre pour privilégier une démarche introspective sur sa propre politique de jeunesse. Elle cherche à se démarquer de l'enjeu sécuritaire par la recherche d'une alternative qu'elle imagine pouvoir coproduire avec ses partenaires locaux. L'offre d'animation (« nuit des quatre jeudis »), l'ouverture d'équipements publics ou encore la construction d'un partenariat étroit avec les acteurs associatifs jeunes, l'autorise à expérimenter en recherchant *in fine* à pérenniser un dispositif local attractif et délocalisé dans la ville pour limiter la confrontation toujours plus conflictuelle entre la « ville qui dort » et la « ville qui s'amuse ».

Nantes s'est quant à elle attachée à gérer par cibles et par publics la problématique multiforme et spécifique de la nuit (SDF, jeunes en errance, espaces communautaires, prostituées, étudiants...) en adaptant son savoir-faire et en tirant bénéfice des acquis d'une culture de transfert entre Police nationale et Ville, sur le registre de la sécurité et de la tranquillité publiques, tout en soutenant le monde associatif sur le registre de la prise en charge de l'urgence sociale. C'est ici le conflit d'usage qui interpelle en amont et l'anticipation des risques qui mobilise en aval, faisant de la tranquillité publique l'entrée privilégiée des acteurs locaux parmi lesquels la Ville centre entend jouer un rôle de premier plan. Avant toute chose, c'est la paix sociale sur l'espace public qui est recherchée comme pouvant garantir une centralité urbaine apaisée.

### *Logique technique : entre démarche de projet et logique d'organisation*

Ce que nous révèle l'implication des villes dans la régulation de la nuit montre bien la radicalité des positionnements; l'un (Rennes) privilégiant la lecture de nouvelles problématiques sur l'espace urbain, l'autre (Nantes) portant un regard sans aucun doute plus traditionnel sur la nuit comme territoire à risques dans un contexte où l'on sait que la demande sociale de sécurité et de tranquillité publiques se fait plus pressante.

Si la mise en scène du conflit avec la préfecture fonde la légitimité d'une réponse inscrite dans le dépassement et l'alternative à la réponse sécuritaire, Rennes n'a de fait pas cherché à renforcer l'efficacité d'un système local de réponse sur le thème de la tranquillité publique. Elle a préféré en premier lieu mobiliser son « réseau jeunesse » pour tenter de coproduire une réponse alternative dont l'inspiration prend sa source à l'étranger, sur des registres d'intervention novateurs et donc pour l'heure peu maîtrisés. Elle a ainsi privilégié une réflexion « en marchant » autour d'une stratégie construite sur trois logiques essentielles :

- la dimension affirmée du caractère expérimental et innovant du projet en construction (offrir aux jeunes

- une scène d'expression ouverte qu'ils ont en charge d'investir...), sans garantie *a priori* de son efficacité (rétablir les conditions de la fête sur une scène apaisée);
- la volonté d'ajustement progressif, visant à dépasser la dimension réactive et événementielle pour inscrire pleinement le projet dans le rythme séquencé de la vie nocturne rennaise, en consolidant progressivement son écriture, cherchant ainsi à le stabiliser et le pérenniser;
  - l'affichage d'un projet vis-à-vis duquel s'exposent en première ligne les élus locaux qui entendent assumer publiquement leurs choix.

La collectivité joue dans ce contexte un rôle d'impulsion et d'accompagnement rapproché des différentes initiatives. La difficulté à laquelle se trouve néanmoins confrontée Rennes aujourd'hui est celle de la pérennisation d'un dispositif institué sur la nuit à l'échelle de son territoire. Si la Ville entend bien devenir tête de réseau dans la promotion d'une offre locale originale à l'égard des jeunes, elle n'entend pas être la seule à gérer la situation. Elle doit faire face aujourd'hui au risque de résistance que les acteurs du jour font peser sur l'extension possible des horaires du service public la nuit et à la difficulté des associations elles-mêmes à se constituer, en dehors d'une offre événementielle, en véritables interlocuteurs et acteurs légitimes d'un service au public sur ce temps particulier. On peut toutefois se demander si l'innovation ne porte pas elle-même en germe une redéfinition plus profonde des modes d'intervention et d'organisation des services « ordinaires », qui prendraient ainsi acte de l'évolution des pratiques urbaines et des attentes pour une ville plus ouverte en continu.

Nantes a engagé une démarche de nature différente, guidée par l'ambition de rendre l'action locale en matière de tranquillité publique plus performante en termes d'anticipation des risques. En développant progressivement une organisation qui sache optimiser ses moyens et coordonner les initiatives, la Ville a ainsi développé et concentré ses propres moyens d'intervention sur le centre-ville et a pris directement à sa charge des fonctions, notamment celle qui concerne les jeunes en errance, qu'elle aurait préféré idéalement déléguer à d'autres acteurs comme la

prévention spécialisée. Elle a utilisé les outils réglementaires mis à sa disposition et construit une instance collégiale de décision sur leur gestion. Elle a développé le partenariat avec les professionnels de la nuit, discuté de la complémentarité d'intervention et du partage des tâches avec la Police nationale, favorisé l'échange entre partenaires du jour et de la nuit, invité le conseil de quartier « Ville centre » à s'exprimer régulièrement sur ces questions, impliqué ses services de droit commun dans la recherche de solutions au coup par coup. Elle a aussi mobilisé ponctuellement le monde associatif local pour résoudre, au-delà de la tranquillité publique, les problématiques sociales attenantes.

C'est donc bien plus sur l'organisation et le partage des tâches que sur le projet, que s'est construite la stratégie nantaise. La mise en débat de la stratégie organisée par la collectivité, sur Rennes, se distingue nettement d'une mise en acte plutôt discrète, sur Nantes. En d'autres termes, l'effervescence rennaise du débat public et des controverses sur les modalités de traitement de l'espace nocturne contraste, à Nantes, avec la construction d'un dispositif consensuel sur la nuit qui n'a pas besoin de transparaître dans le débat public pour se rendre lisible aux yeux de tous. Au-delà de la recherche d'une adhésion de ses partenaires locaux à ses objectifs, la Ville de Nantes a pu sans grande difficulté mobiliser son personnel ainsi que les autres acteurs concernés sur les horaires atypiques de la nuit. À la différence du choix opéré à Rennes, il apparaît plus simple ici de déroger aux règles habituelles dans les métiers relevant de la tranquillité publique que dans ceux qui s'occupent de la jeunesse. La nuit n'a pas été un handicap pour les Nantais dans leur objectif de mise en cohérence de l'organisation locale d'intervention nocturne sur la centralité.

## Conclusion

Dans les grandes agglomérations, l'occupation de l'espace public la nuit est devenue le révélateur d'un changement profond des modes de vie et comportements urbains, ceux de la jeunesse tout particulièrement, rendus extrêmement

lisibles à l'échelle de la centralité. C'est autour d'une situation de crise (Rennes) ou d'une anticipation des risques (Nantes) que les collectivités locales se sont saisies de façon rationnelle ou plus pragmatique de la question. Elles ont réagi selon deux directions opposées, se positionnant sur une logique de renforcement d'un dispositif de tranquillité publique à Nantes, sur la recherche d'une alternative à la sécurité à Rennes. Ce grand écart dans la réalité des approches locales va se traduire par une radicalité d'engagement des collectivités sur la nuit où, dans le cas de Rennes, l'innovation prend le risque d'un bras de fer permanent avec la sécurité portée par l'État alors qu'à Nantes, le renforcement du système partagé de tranquillité publique prend le risque de sacrifier à l'intérêt général la question de la place spécifique de la jeunesse dans la ville. La gestion plus permanente de la nuit fait apparaître que l'équilibre entre « politique de tranquillité publique » et « politique jeunesse » est particulièrement difficile à préserver. Le risque est en effet, d'un côté, que « la tranquillité publique » étouffe l'ambition et, de l'autre, que « la jeunesse » polarise l'attention au détriment d'autres publics plus fragiles, qu'elle minimise la place de la tranquillité publique et fasse remonter à la surface les nouveaux démons de l'insécurité urbaine.

■ **Claire BEUPARLANT**

*chargée d'études à la coopérative conseils AURES*

**Gérard DARRIS**

*directeur d'études au CERUR*

**Agnès LEMOINE**

*directrice d'études au CERUR*

**Hervé LÉON**

*directeur d'études à la coopérative conseils AURES*

## BIBLIOGRAPHIE

DONZELOT (J.), 2004, « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, n° 3-4, mars-avril, p. 14-39.

ESTÈBE (P.), LÉON (H.), 1998, « L'émergence des politiques locales de tranquillité publique. L'exemple des Pays de la Loire », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 33, p. 129-148.

GORGEON (C.), ESTÈBE (P.), LÉON (H.), 2000, « De la prévention sociale à la tranquillité publique. Glissement sémantique et renouveau de l'action publique », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 39, p. 223-241.

GWIAZDZINSKI (L.), 2005, « La nuit, dernière frontière de la ville », La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

LÉON (H.), DARRIS (G.), 1996, « Entre ambition et solidarité : l'incertaine maîtrise de la puissance publique sur la production urbaine, l'exemple de Nantes », ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports, Plan urbain.